Mairie d La Garde **Arrondissement de** Toulon

Du Sept Fevrier an mil huit cent quarante-deux, à Neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Ferdinan Reboly département âgé de Vingt huit ans, né à la Garde du mois de mars mil du var le Six profession de cultivateur domicilié huit cent treize département du Var fils majeur de Antoine à la Garde profession de cultivateur domicilié Reboly département du Var ici présent & consentant et de feue à la Garde Victoire Noble, décédée à la Garde le quatre septembre mil huit cent quarante d'une part.

N° 5

Reboly & Tardieu

Et de Claire Magdeleine Thérèse Tardieu (sans profession) âgée de vingt trois ans, née à la Garde département du var le Dix du mois d'octobre mil huit cent dix huit domiciliée à la Garde département du var fille majeure de Paul Tardieu profession de cultivateur domicilié à la Garde département du var et de Claire Cayol ici présents & consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les Publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches seize & vingt trois du mois de janvier dernier.

2° actes de naissance des futurs époux, ainsi que celui de décès de la mère du futur époux ci dessus datés & énoncés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux.*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Claire Magdeleine Thérèse Tardieu & l'autre Joseph Ferdinan Reboly

En présence de sieur auguste marie Barrallier domicilié à Toulon département du var âgé de vingt sept ans, profession de chirurgien de seconde classe de la marine royale au port de Toulon non parent ni allié des époux.

De sieur Julien Noble domicilié à la garde département du var âgé de trente ans, profession de forgeron à l'arsenal de Toulon, cousin au premier degré de l'époux.

De sieur Dominique Giovinieri domicilié à Toulon département du var âgé de cinquante un ans, profession de charpentier non parent ni allié des époux.

Et de sieur honoré Reboly domicilié au terroir Toulon département du var âgé de trente six ans, profession de cultivateur cousin au premier degré de l'époux.

Après quoi, moi Jean françois Lu Auguez adjoint à la mairie de la Garde en absence de Mr le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par trois témoins et l'époux seulement les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Reboli Ate Barrallier Auguez

Noble J. Reboly

TIMBRE ROYAL

Mairie d La Garde **Arrondissement de** Toulon

Du Sept Fevrier an mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Casimir Chambeiron âgé de vingt trois ans, né à Pignans du var département le premier du mois de mars huit cent dix huit mil profession de cultivateur domicilié à Pignans département du var fils majeur de Joseph Alexis Chambeiron profession de cultivateur domicilié à Pignans département du var ici présents & consentant d'une part et de Charlotte Noble.

N° 6

Chambeiron & Reboly

Et de Sophie Virginie Reboly (sans profession) âgée de vingt cinq ans, née à la Garde département du var le vingt huit du mois de décembre mil huit cent seize domiciliée à la Garde département du var fille majeure de Antoine Jean Reboly profession de cultivateur domicilié à la Garde département de var ici présent & consentant et de feue Victoire Noble décédée à la Garde, le quatre septembre mil huit cent quarante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de Mariage faites par nous et par Monsieur l'officier de l'état civil de la commune de Pignans (Var) sans opposition les dimanches seize & vingt trois du mois de janvier dernier.

2° actes de naissance de la future épouse, extrait d'acte de naissance du futur époux, ainsi que l'acte de décès de la mère de ladite future épouse ci dessus datés & énoncés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux.*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Sophie Virginie Reboly & l'autre Joseph Casimir Chambeiron

En présence de sieur auguste marie Barrallier domicilié à Toulon département du var âgé de vingt sept ans, profession de chirurgien de seconde classe de la marine royale au port de Toulon non parent ni allié des époux.

De sieur Julien Noble domicilié à la garde département du var âgé de trente ans, profession de forgeron à l'arsenal de Toulon, cousin au premier degré de l'épouse.

De sieur Dominique Giovinieri domicilié à Toulon département du var âgé de cinquante un ans, profession de charpentier non parent ni allié des époux.

Et de sieur honoré Reboly domicilié au terroir de Toulon département du var âgé de trente six ans, profession de cultivateur cousin au premier degré de l'épouse.

Après quoi, moi Jean françois Lu Auguez adjoint à la mairie de la Garde en absence de Mr le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. par trois témoins et l'époux seulement, les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Chambeiron Ate Barrallier Auguez

Noble J. Reboly